RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A.A. MEREAU JC
Société par actions simplifiée au capital de 800.000 €
Siège social : 22 Rue Charles de Gaulle – 02820 MAUREGNY-EN-HAYE
517 715 538 - R.C.S SAINT-QUENTIN

« ***La Société*** »

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 20 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt juin,
A 13 heures 00,

La Société « **5A Méreau** », Société par actions simplifiée au capital de 10.000 €uros, ayant son siège social à MAUREGNY-EN-HAYE (02820) – 22 Rue Charles de Gaulle, identifiée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-QUENTIN sous le numéro 987 784 386,

Représentée par son Président, Monsieur Adrien MEREAU,

Propriétaire de la totalité des 800 actions de 1.000 € de valeur nominale chacune composant le capital social de la Société « A.A. MEREAU JC »,

Associée unique de ladite Société,

A pris les décisions figurant à l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement de Monsieur Jean-Claude MEREAU, Président démissionnaire,
- Nomination d'un Directeur Général,
- Pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

Nomination d'un nouveau Président en remplacement d'un Président démissionnaire

L'Associée Unique, après avoir pris acte de la démission de Monsieur Jean-Claude MEREAU de ses fonctions de Président à compter de ce jour, décide de nommer aux fonctions de Président en remplacement, la Société « **5A Méreau** », Société par actions simplifiée au capital de 10.000 €uros, ayant son siège social à MAUREGNY-EN-HAYE (02820) – 22 Rue Charles de Gaulle, identifiée au R.C.S. de SAINT-QUENTIN sous le numéro 987 784 386, et ce, à compter de ce jour et pour une durée illimitée.

Le Président disposera des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la Société dans la limite de la loi, de l'objet social et des statuts.

L'Associée Unique donne quitus à Monsieur Jean-Claude MEREAU de sa gestion en qualité de Président jusqu'à la date de ce jour.

La Société « 5A Méreau » déclare accepter les fonctions de Président qui viennent de lui être conférées.

[redacted]

DEUXIEME DECISION

Nomination d'un Directeur Général

L'Associée Unique décide de nommer aux fonctions de Directeur Général, la Société « **JC.M** », Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 828.940 €uros, ayant son siège social à MAUREGNY-EN-HAYE (02820) – 22 Rue Charles de Gaulle, identifiée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-QUENTIN sous le numéro 521 989 053, et ce, à compter de ce jour et pour une durée illimitée.

Le Directeur Général disposera des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la Société dans la limite de la loi, de l'objet social et des statuts.

La Société « **JC.M** » déclare accepter les fonctions de Directeur Général qui viennent de lui être conférées.

TROISIEME DECISION

Pouvoirs à conférer en vue des formalités

L'Associée Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir toutes formalités qui sont requises par la loi et les règlements en vigueur.

****

DE TOUT CE QUI PRECEDE, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associée Unique, le Président et le Directeur Général nouvellement nommés et sera répertorié sur le registre des décisions de la Société.

La Société 5A Méreau,
Associée Unique, représentée par
Monsieur Adrien MEREAU

[redacted]

La Société 5A Méreau, Présidente nouvellement nommée, représentée par M. Adrien MEREAU
« *Bon pour acceptation des fonctions de Présidente de la Société* »

[redacted]

La Société JC.M, Directeur Général nouvellement nommée, représentée par M. Jean-Claude MEREAU
« *Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général de la Société* »

[redacted]